ESIMAP

Centre d'Etudes, de Services et d'Information
en matière de Marchés Publics et domaines connexes

DEUXIEME TRIMESTRE 2018

Cycle de base en 9 journées

Genval : du mardi 17 avril au mardi 19 juin 2018

Journées spéciales

Mons : * La problématique du prix (jeudi 17 mai)

Bruxelles : * Pluralité d'opérateurs économiques et sous-traitance (jeudi 21 juin)

Séminaire résidentiel

Spa : * Questions pratiques en marchés publics (du mercredi 18 au vendredi 20 avril)

Ce programme est également accessible sur notre site internet
www.esimap.be

PROGRAMME DE FORMATION EN MARCHES PUBLICS

FORMATION DE BASE

**Passons ensemble un marché public -
Du besoin à la concrétisation
Nouvelle structure basée sur la nouvelle réglementation**

Journées spéciales

JS 3 – La problématique du prix
JS 4 – Pluralité d'opérateurs économiques

Séminaire résidentiel

Questions pratiques en marchés publics

PASSONS ENSEMBLE UN MARCHE PUBLIC :
DU BESOIN A LA CONCRETISATION

Passation, attribution et exécution
Les mardis, du 17 avril au 19 juin 2018
GENVAL – Martin's Château du Lac

Un cycle de base pour comprendre la réglementation des marchés publics

Ce cycle de formation propose en 9 modules d'une journée une approche complète combinant théorie et analyse de cas pratiques, des dispositions des lois des 17 juin 2016 relative aux marchés publics et 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours, ainsi que des arrêtés royaux en vigueur depuis le 30 juin 2017

9 modules pour 9 journées à thèmes

La formation propose 9 modules pour 9 thèmes couvrant l'ensemble de la procédure, de la conception du marché public à son exécution. Chaque module est introduit par une approche théorique complète appuyée de supports écrits actualisés tenant compte de l'évolution des textes et de la jurisprudence européenne et belge, et est illustrée de PowerPoint.

Les modules qui s'y prêtent sont illustrés de mises en situations concrètes.

Les règles distinguant le régime des « secteurs spéciaux » de celui des « secteurs classiques » sont mises en évidence.

Chaque module est accessible séparément, mais l'ordre de présentation suit les étapes logiques de la passation et de l'exécution des marchés publics pour aborder l'ensemble de la matière à l'issue du cycle.

Public concerné

Ce cycle s'adresse à toute personne active dans le domaine des marchés publics et en recherche d'une formation de base ou désireuse d'une remise à niveau et notamment :

- aux agents des services publics, et d'une manière générale, de tout pouvoir adjudicateur, qu'il relève du droit public ou du droit privé ;
- aux entreprises qui participent, directement ou indirectement, à la passation ou à l'exécution des marchés publics ;
- aux auteurs de projet et conseils techniques et juridiques des pouvoirs adjudicateurs.

Nouvelle structure des 9 modules

1. Introduction, définitions et grands principes : qui est concerné et de quoi il s'agit
2. Les procédures de passation
3. La conception de la phase de sélection des opérateurs économiques
4. La préparation du marché : consultation, estimation, publicité et mise en concurrence
5. La rédaction des documents du marché
6. L'attribution des marchés publics – la gestion des offres
7. Les obligations en matière de transparence, motivation et information et les moyens de recours – les principes de gouvernance
8. L'exécution des marchés publics – I. Approche générale, règles spécifiques aux marchés de fournitures et de services
9. L'exécution des marchés publics – II. Règles spécifiques aux marchés de travaux – application pratique

MODULE 1 INTRODUCTION, DEFINITIONS ET GRANDS PRINCIPES

Date et lieu : Mardi 17 avril 2018 – *Genval*

Le thème de la journée

Conçu comme l'introduction à l'ensemble du cycle, ce module est entièrement consacré à la présentation des concepts et principes de base de la réglementation des marchés publics ainsi qu'à la définition du champ d'application de la réglementation quant aux personnes et aux marchés.

Le programme et son contenu

Matinée:

- ❑ Présentation de la philosophie d'Esimap et introduction au cycle
- ❑ Le marché public, un contrat à titre onéreux entre le pouvoir adjudicateur et un opérateur économique (entrepreneur, fournisseur ou prestataire de services)
- ❑ La loi du 17 juin 2016 et ses arrêtés d'exécution
- ❑ Vocabulaire et définitions dans la réglementation
- ❑ Les principes de base : égalité, non-discrimination, transparence, proportionnalité, forfait et paiement pour service fait et accepté, la confidentialité
- ❑ Le principe de la dématérialisation des marchés

Après-midi:

- ❑ Qui doit respecter la réglementation des marchés publics ? – Le champ d'application quant aux personnes
- ❑ Qu'est-ce qu'un « marché public » ? – Le champ d'application quant à la matière
  - *Règles en cas de pluralité d'objets
  - *Les services sociaux et services spécifiques
  - *les marchés de services juridiques
  - *le marché public de promotion de travaux
- ❑ In house, coopération publique et autres exclusions

MODULE 2 LES PROCEDURES DE PASSATION

Date et lieu : Mardi 24 avril 2018 – *Genval*

Le thème de la journée

La loi du 17 juin 2016 a sensiblement modifié les intitulés et procédures de passation pour attribuer un marché public. A quoi correspondent les nouvelles dénominations ? Laquelle d'entre elles choisir ? Avec quelles conséquences sur le processus d'attribution… ? Pour répondre à ces questions fondamentales, cette journée est consacrée à l'analyse théorique, agrémentée d'exemples pratiques, de chacune de ces procédures de passation. Sont également abordés les techniques et instruments pour les marchés électroniques et agrégés tels que le système d'acquisition dynamique ou les accords-cadres.

Le programme et son contenu

Matinée:

- ☐ Les procédures ouverte et restreinte
- ☐ Les procédures négociées : procédure concurrentielle avec négociation, procédure négociée directe ou non, procédure négociée sans publication préalable
- ☐ Les autres procédures permettant la négociation avec publicité : dialogue compétitif et partenariat d'innovation

Après-midi:

- ☐ Autres procédures permettant la négociation sans publicité : marchés de faible montant
- ☐ Regroupement des commandes : centrales d'achat, catalogues électroniques et marchés conjoints occasionnels
- ☐ Autres techniques de commande : accords-cadres, système d'acquisition dynamique, enchères électroniques et concours

MODULE 3 LA CONCEPTION DE LA PHASE DE SELECTION DES OPERATEURS

Date et lieu : Mardi 08 mai 2018 – *Genval*

Le thème de la journée

Ce module aborde la question de la qualité de la personne désireuse de se porter candidate ou soumissionnaire à un marché public et est dédiée aux motifs d'exclusion et à la sélection qualitative de cette personne.

Une large part de la journée sera consacrée aux questions relatives aux motifs d'exclusion et à la fixation des critères de capacité financière, économique et technique ainsi qu'à celles soulevées notamment par l'agréation des entrepreneurs de travaux.

Le programme et son contenu

Matinée:

- ❑ Les principes généraux en matière de sélection
- ❑ Le choix des critères et la publicité de ceux-ci
- ❑ L'accès au marché :
  - droit d'accès
  - marchés réservés
- ❑ Les motifs d'exclusion :
  - obligatoires
  - facultatifs
  - les dettes sociales et fiscales
  - les mesures correctrices
- ❑ La sélection qualitative :
  - critères et seuils,
  - normes d'assurance de qualité et gestion environnementale,
  - recours à la capacité de tiers,
  - limitation du nombre de candidats
- ❑ Le Document Unique de Marché Européen - DUME et la simplification administrative

Après-midi

- ❑ Les modes de vérification
  - Preuves
  - E-Certis
- ❑ Les renseignements complémentaires
- ❑ Confusion critères de sélection et d'attribution
- ❑ Approche pratique en matière de sélection :
  - Exemple d'utilisation du DUME

MODULE 4 LA PREPARATION DU MARCHE ET LA MISE EN CONCURRENCE

Date et lieu : Mardi 15 mai 2018 – *Genval*

Le thème de la journée

Au-delà de la phase de sélection, plusieurs éléments sont à prendre en compte pour préparer au mieux le lancement de son marché. Ce module a pour objectif d'aborder pas à pas les différentes étapes à ne pas négliger au moment du lancement de la procédure, depuis la consultation préalable jusqu'à la publication de l'avis de marché, en passant par les phases de budgétisation, d'estimation, le choix du mode de publicité et les modalités de mise en concurrence.

Le programme et son contenu

Matinée:

- ☐ Préparation du marché
  - La prise en compte des contraintes : budget, durée, maîtrise technique
  - La consultation préalable
  - La participation préalable
- ☐ Les règles générales en matière de mise en concurrence
- ☐ L'estimation du marché
- ☐ La publicité des marchés
  - L'avis de pré-information
  - L'avis de marché
  - L'invitation à présenter une offre
- ☐ L'introduction des demandes de participation et des offres
  - Les délais, le formulaire de demande de participation

Après-midi – exercices pratiques

Approche pratique de la rédaction d'avis de marché

MODULE 5 LA REDACTION DES DOCUMENTS DU MARCHE

Date et lieu : Mardi 22 mai 2018 – *Genval*

Le thème de la journée

La réussite d'un marché public est, dans une large mesure, liée à la qualité des documents du marché et plus particulièrement du cahier spécial des charges. La qualité de ces documents déterminera la qualité de la relation contractuelle entre le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire du marché. Leur élaboration doit s'inscrire dans un travail de préparation du marché qui est soumis à certaines exigences.

Les documents du marché contiennent les conditions préalables de passation comme les clauses administratives et techniques qui présideront à son exécution. Aux fins de mesurer précisément les enjeux de leur rédaction, la journée est organisée en deux temps alliant également théorie et pratique, analyse des règles puis mise en pratique.

Le programme et son contenu

Matinée:

Les documents du marché

- ☐ Le cahier spécial des charges
  - o Objet
  - o Passation :
    - Conditions d'établissement, mentions, générales et spécifiques
    - Documents annexes (métré récapitulatif, inventaire, formulaire d'offre)
  - o Exécution : Conditions spéciales d'exécution, portée,…
  - o Documents en tenant lieu
  - o Les éléments essentiels à mentionner
    - Les spécifications techniques
    - Les éléments structurants du marché
      - Variantes et options
      - Marchés à tranches et reconductions
      - Allotissement du marché
    - Le recours à la sous-traitance
    - La détermination des critères d'attribution
- ☐ Les autres documents du marché

La gestion des documents

- ☐ L'emploi des langues
- ☐ L'approbation
- ☐ L'accès
- ☐ Les contradictions

Après-midi – exercices pratiques

Approche pratique de rédaction des cahiers spéciaux des charges

MODULE 6 L'ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS

Date et lieu : Mardi 29 mai 2018 – *Genval*

Le thème de la journée

Partant des conditions d'établissement des offres, ce module est consacré au processus qui conduit à la conclusion du marché. Sont tour à tour analysées les dispositions légales et les questions pratiques qu'elles suscitent en matière de régularité, d'analyse et de comparaison des offres, sans oublier celles de l'attribution et de la conclusion du marché. Une large place est laissée à la problématique des critères d'attribution, à la comparaison et au classement des offres.

Le programme et son contenu

Matinée:

L'établissement de l'offre

- ☐ Définition et caractéristiques générales de l'offre dans un marché public
- ☐ Responsabilité de l'établissement de l'offre
- ☐ Règles communes à toutes les procédures :
  - o Montant de l'offre et composante des prix,
  - o Signature de l'offre
  - o Options et marchés à lots
- ☐ Règles propres aux procédures ouvertes et restreintes
  - o Forme et contenu de l'offre, métré récapitulatif, inventaire, signature
- ☐ Règles propres aux procédures négociées
  - o Signature dans les différentes procédures négociées

Le choix de l'adjudicataire

- ☐ Dépôt et ouverture des offres
- ☐ Examen des offres
  - o Régularité, correction des erreurs, vérification des prix et des coûts, classement

En procédure ouverte ou restreinte

En procédures négociées

- Offres spontanées, déroulement des négociations

L'attribution et la conclusion du marché

- ☐ En procédure ouverte ou restreinte
  - o Dépassement du délai de validité de l'offre
- ☐ En procédures négociées

Après-midi – exercices pratiques

Approche pratique : mise en situation et étude de cas sur les questions de

- ☐ régularité des offres
- ☐ prix anormaux
- ☐ variantes et options
- ☐ critères et décision d'attribution

MODULE 7 TRANSPARENCE, INFORMATION, MOTIVATION, RECOURS ET GOUVERNANCE

Date et lieu : Mardi 05 juin 2018 – *Genval*

Le thème de la journée

Cette journée a pour but d'aborder trois moments clés de l'attribution du marché avant son exécution : les obligations du pouvoir adjudicateur en matière de motivation, l'information des soumissionnaires, ainsi que la délicate problématique des recours auxquels les pouvoirs adjudicateurs peuvent être exposés au moment de l'attribution. La formation se concentrera sur la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, telle que modifiée par la loi du 16 février 2017.

Le programme et son contenu

Matinée:

- ☐ Les obligations du pouvoir adjudicateur en matière de transparence – La loi du 17 juin 2013 et les réglementations relatives à l'accès aux documents administratifs
- ☐ Règles générales et obligations de motivation
- ☐ L'information de l'adjudicataire et des soumissionnaires
- ☐ Les recours : le contentieux de l'attribution

Après-midi

- ☐ Les recours : le contentieux de l'exécution
- ☐ Les règles de gouvernance
- ☐ Approche pratique : comment rédiger une décision motivée d'attribution ; jeu de rôles relatif à l'attribution d'un marché public et aux éventuels recours y relatifs.

MODULE 8 L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS (I) : REGLES COMMUNES, FOURNITURES, SERVICES

Date et lieu : Mardi 12 juin 2018 – *Genval*

Le thème de la journée

Ce module est consacré, d'une part à un commentaire des règles générales présidant à l'exécution des marchés publics et aux clauses communes à tous les marchés et, d'autre part, à la présentation des clauses particulières aux marchés publics de fournitures et de services.

Le programme et son contenu

Matinée:

Les dispositions générales et les dispositions communes à tous les marchés en matière d'exécution :

- ❑ Cadre général
- ❑ Droits intellectuels
- ❑ La sous-traitance
- ❑ Garanties financières,
- ❑ Modifications au marché
  les clauses de réexamen
- ❑ Réclamations et requêtes de l'adjudicataire
- ❑ Contrôle et surveillance du marché
- ❑ Moyens d'action de l'adjudicateur
- ❑ Conditions générales de paiement
- ❑ Fin du marché - réceptions

Après-midi

L'exécution des marchés publics de services

L'exécution des marchés publics de fournitures

- ❑ Dispositions communes à tous les marchés de fournitures
- ❑ Dispositions complémentaires pour les marchés sous forme d'achat
- ❑ Dispositions complémentaires pour les marchés sous forme de location, location-vente ou crédit-bail

MODULE 9 L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS (II) : TRAVAUX ET APPLICATIONS PRATIQUES

Date et lieu : Mardi 19 juin 2018 – *Genval*

Le thème de la journée

Ce module clôture le cycle en achevant la partie relative à l'exécution entamée dans le module précédent.
La matinée aborde les règles d'exécution spécifiques aux marchés publics de travaux.
L'après-midi est consacrée aux cas pratiques des règles d'exécution, que ce soit pour des marchés de fournitures, services ou travaux.

Le programme et son contenu

Matinée:

L'exécution des marchés publics de travaux :
Seront notamment abordés les éléments suivants :

- ❑ Direction et contrôle des travaux, délais d'exécution, organisation du chantier, modifications au marché, quantités présumées, responsabilité de l'entrepreneur et sanctions, réceptions et garanties, paiements

Après-midi – exercices pratiques

L'exécution des marchés publics en pratique :
Exemples et applications à tous les cas d'exécution de marchés, aussi bien fournitures, services que travaux.

- ❑ Mise en situation
- ❑ Présentation et analyse d'incidents d'exécution : entre autres : réceptions, sanctions, mesures d'office
- ❑ L'insertion des clauses de réexamen

TARIFS ET LIEUX DES FORMATIONS

Droits d'inscription :

Tarification actuelle et dégressivité des droits d'inscription

Pas de TVA applicable sur les montants repris ci-dessous

Rappels des modules	Modules pris seuls ou à la carte	Prix dégressifs
Mod 1 17/04	1 au choix	375 €
Mod 2 24/04	2 au choix	685 €
Mod 3 08/05	3 au choix	940 €
Mod 4 15/05	4 au choix	1100 €
Mod 5 22/05	5 au choix	1260 €
Mod 6 29/05	6 au choix	1395 €
Mod 7 05/06	7 au choix	1540 €
Mod 8 12/06	7 au choix	1670 €
Mod 9 19/06	tous les 9	1800 €

LIEUX DE FORMATION :

GENVAL - MARTIN'S CHÂTEAU DU LAC
Avenue du Lac, 87
1332 Genval

BRUXELLES - MARTIN'S HOTEL BRUSSELS EU
Boulevard Charlemagne, 80
1000 Bruxelles *(Métro/Gare Bxl-Schuman)*

MONS - CONGRES HOTEL VAN DER VALK
Avenue Melina Mercouri, 7
7000 Mons *(à 100 m de la Gare SNCB)*

INSCRIPTION – DEUXIEME TRIMESTRE 2018

A RENVOYER A :

- ☐ Fax: 071 70 04 28
- ☐ ou mail: info@esimap.be
- ☐ ou courrier: ESIMAP
  Rue de la Science 4 bte 2.5.
  6000 Charleroi

Mlle/Mme/M.(NOM):.....

Prénom :.....

Fonction :.....

Administration/entreprise :.....

Service :.....

Adresse professionnelle :.....

.....

.....

.....

N° de TVA :.....

Tél :.....

Fax :.....

E-mail :.....

Dates limites d'inscription *(sous réserves de places disponibles)*

- Pour le cycle de base : le mardi 10 avril 2018
- Pour les journées spéciales ou d'actualité : 8 jours avant la date de la journée concernée

INSCRIPTION – DEUXIEME TRIMESTRE 2018

I. Formation de base du deuxième trimestre 2018

(Genval - Château du Lac)

S'inscrit[1] au(x) module(s) suivant(s), de chacun 1 journée[2] ou s'inscrit au cycle complet

- ◯ **M1**: Définitions, principes – 17/04
- ◯ **M2**: Procédures de passation – 24/04
- ◯ **M3**: Phase de sélection – 08/05
- ◯ **M4**: Préparation du marché – 15/05
- ◯ **M5**: Rédaction Documents – 22/05
- ◯ **M6**: Attribution – 29/05
- ◯ **M7**: Motivation, recours – 05/06
- ◯ **M8**: Exécution I – 12/06
- ◯ **M9**: Exécution II – 19/06
- ◯ **Cycle complet** 1800 euros

II. Journées spéciales

S'inscrit à :

- ☐ JS 3 : La problématique du prix dans les marchés publics – Mons – jeudi 17 mai 2018 – 375 €
- ☐ JS 4 : Pluralité d'opérateurs économiques – Bruxelles – jeudi 21 juin – 375 €

III. Séminaire résidentiel

- ☐ Résid 2018 : Questions pratiques en marchés publics - Spa - du 18 au 20 avril 2018 – 980 € (logement inclus)

◯ En acceptant les conditions générales d'inscription, s'engage à (faire) verser la somme de[3] ..... € dès réception de la confirmation d'inscription, sur le compte d'ESIMAP n° BE12 001 2646273 92 (Notre n° TVA BE 0454.068.480)

◯ En cas de paiement anticipé, demande une facture acquittée à adresser à .....

.....

Date :..... Signature : .....

Cachet / accord[4] : .....

1. En cas d'inscriptions séparées ou multiples pour certaines formations ou journées, prendre d'abord copie du présent bulletin avant de le compléter.
2. Dans l'affirmative, apposer une croix dans la case correspondante
3. Compléter la somme en tenant compte de la dégressivité des droits d'inscription (voir grille ci-contre)
4. L'inscription n'est valable que si elle a été **autorisée** par l'autorité compétente (apposition du **cachet**)

GRILLE DES FORMATIONS ORGANISEES PAR ESIMAP

D'avril à fin juin 2018

Cycle de formation de base

Modules	Nombre de jours	Jours	Dates	Droits d'inscription	Lieux
Mod 1	1 j.	Ma	17/04	375€	Genval
Mod 2	1 j.	Ma	24/04		
Mod 3	1 j.	Ma	08/05		
Mod 4	1 j.	Ma	15/05		
Mod 5	1 j.	Ma	22/05		
Mod 6	1 j.	Ma	29/05		
Mod 7	1 j.	Ma	05/06		
Mod 8	1 j.	Ma	12/06		
Mod 9	1 j.	Ma	19/06		

Journées spéciales

JS 3	1 j.	Je	17/05	375€	Mons Bruxelles
JS 4	1 j.	Je	21/06	375€	

Séminaire résidentiel

Résid	2,5 j.	Me Ve	18-20/04	980€	Spa

Thèmes abordés

Formation de base

1. Introduction, définitions et grands principes
2. Les procédures de passation
3. La conception de la phase de sélection des opérateurs économiques
4. La préparation du marché : consultation, estimation, publicité et mise en concurrence
5. La rédaction des documents du marché
6. L'attribution des marchés publics – la gestion des offres
7. Les obligations en matière de transparence, motivation et information et les moyens de recours – les principes de gouvernance
8. L'exécution des marchés publics – I. Approche générale, règles spécifiques aux marchés de fournitures et de services
9. L'exécution des marchés publics – II. Règles spécifiques aux marchés de travaux – application pratique

Journées spéciales

JS 3 – La problématique du prix dans les marchés publics
JS 4 – Pluralité d'opérateurs économiques et sous-traitance

Séminaire résidentiel

Résid 2018 - Questions pratiques en marchés publics

SEMINAIRE RESIDENTIEL 2018

Dates et lieu :
mercredi 18 au vendredi 20 avril 2018 – *Spa*

Questions pratiques en marchés publics

Lancée en 2011, la formule des **séminaires résidentiels** est organisée depuis lors annuellement et répond aux besoins des praticiens soucieux d'actualiser leurs connaissances en un temps réduit. Dans une ambiance volontairement conviviale, ce séminaire vise à aborder une sélection de questions pratiques qui se posent lors de l'application de la réglementation des marchés publics.
Aux fins de favoriser les interactions et les retours d'expériences, les thèmes abordés sont présentés en binômes composés le plus souvent d'un fonctionnaire et d'un avocat spécialisé, permettant l'échange des points de vue sur la mise en
œuvre concrète de la législation. Un large espace est laissé aux questions des participants à l'issue de chaque exposé.
Ce séminaire résidentiel s'adresse aux personnes disposant déjà d'une base théorique solide mais n'ayant pas le temps de suivre plusieurs journées de formation durant l'année.
Toutes nos formations sont basées, autant que possible, sur la méthode inductive, les intervenants faisant régulièrement appel à l'expérience des participants.

Thème de l'édition 2018 :

Avec l'entrée en vigueur de la réglementation liée à la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, plusieurs questions pratiques se posent dans l'application de celle-ci. Ainsi, à chaque stade de la procédure, plusieurs éléments interviennent dont dépendra la bonne suite ou la bonne exécution de votre marché.
Nous avons pensé qu'une mise en application, notamment sous forme de jeu de rôles (quid l'adjudicateur, quid le soumissionnaire) ou de cas pratiques réalistes à résoudre était l'une des manières d'aborder cette théorie pour la rendre vivante et vous permettre de quitter le séminaire en ayant des clés efficaces pour vous confronter à ces situations au quotidien. Seule la formule résidentielle nous laisse cette opportunité d'approfondir les règles théoriques en les accompagnant de mises en situation dans un cadre extraprofessionnel. C'est donc une nette volonté de ne plus se cantonner à de la théorie pure, ce qui nous est souvent réclamé.

SEMINAIRE RESIDENTIEL 2018

Dates et lieu :
du mercredi 18 au vendredi 20 avril 2018 – *Spa*

Questions pratiques en marchés publics

Modalités pratiques :

Lieu : Radisson Blu Balmoral Hotel – Avenue Léopold II, 40 – 4900 Spa
Le logement est prévu en chambre single, dans le complexe Radisson intégrant l'hôtel, l'espace Réunions et le Centre de Bien-Etre Balmoral Wellness.
L'accueil des participants est prévu le mercredi 18 avril dès 13 h (check-in à l'hôtel – premier repas de midi non inclus) et le départ est prévu le vendredi 20 avril à partir de 16h30.
Un parking gratuit de 60 places est prévu sur place et une navette peut être organisée à disposition des personnes venant en train (Gare de Spa à 4 kilomètres – Liaison SNCB via Verviers).

Coût : 980 € / personne incluant : les prestations du séminaire (interventions, documents, stylos USB,…), les pauses cafés, les déjeuners du jeudi et du vendredi, les dîners du mercredi et du jeudi, le logement avec petits déjeuners buffet et les activités culturelles collectives.
A noter que la partie logement (380 €) devra être acquittée au plus tard le premier jour du séminaire. Le solde sera payable endéans le délai légal de la facture émise.

Le programme et son contenu

Journée 1 – Mercredi 18 avril

13h : Accueil des participants et check-in des chambres (selon disponibilités)

14h – 16h30
Comment passer ses marchés publics de manière électronique ?

- La dématérialisation dans la réglementation liée à la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics
- L'avis de marché électronique + la mise à disposition des documents du marché
- La soumission électronique
- La facturation électronique

Patrick THIEL - Cédric WILLAY

16h30
Pause-café et check-in des dernières chambres

17h – 20h
Cas pratique : L'établissement du DUME et de l'avis de marché en pratique

Marie VASTMANS - Yves LIBERT

20h : Apéritif d'accueil et Dîner au Restaurant de l'hôtel

SEMINAIRE RESIDENTIEL 2018

Dates et lieu :
du mercredi 18 au vendredi 20 avril 2018 – *Spa*

Questions pratiques en marchés publics (suite)

Journée 2 – Jeudi 19 avril

9h – 12h30

Les nouveaux régimes en matière de procédure négociée

- Rappel des nouveaux types de procédures négociées
- Particularités de certains marchés :
  - o En marchés de services
  - o Faible montant
- Le déroulement de la négociation

Exercice pratique : jeu de rôles sur la négociation en pratique

Virginie DOR - Yves LIBERT

12h30 – 13h30

Repas léger au Restaurant de l'hôtel – Buffet sandwiches et soupes

13h30 à 17h30

Questions pratiques en attribution :

- La problématique du prix dans les marchés publics
- La régularité des offres
- La comparaison des offres

Isabelle VAN KRUCHTEN - Samuel WAUTHIER

Cas pratique : L'évaluation intrinsèque des offres en pratique

Jean-Claude VANSNICK - Georges DEREAU

17h30 à 19h30

Temps libre / activités touristiques collectives / accès au Centre Wellness

19h30

Repas Gastronomique au Restaurant « Entre Terre et Mer »

Journée 3 – Vendredi 20 avril

9h – 12h30

La conception de la commande : La définition du besoin et la préparation du cahier spécial des charges y répondant le mieux

Exercice pratique : Clés pour l'établissement du CsC en ce compris les clauses de réexamen

Marie VASTMANS - Isabelle PAIVA

12h30 – 13h30

Repas léger au Restaurant de l'hôtel

13h30 – 16h30

La motivation des décisions et la rédaction de la décision motivée d'attribution

- Règles générales et obligations de motivation
- L'information de l'adjudicataire et des soumissionnaires

Cas pratique : rédaction de décision motivée

Patrick THIEL - Georges DEREAU

JOURNEE SPECIALE 3

Date et lieu : jeudi 17 mai 2018 – *Mons*

LA PROBLEMATIQUE DU PRIX DANS LES MARCHES PUBLICS

1. Objet

La jurisprudence en témoigne à foison : la question de la régularité des offres comme celle des prix sont au centre du processus d'attribution du marché public passé en procédure ouverte ou restreinte. Les arrêtés royaux des 18 avril 2017 et 18 juin 2017 ont approfondi cette problématique déjà initiée par les arrêtés royaux de 2011 et 2012.

ESIMAP se propose de consacrer cette journée spéciale à d'abord établir ce que l'on entend et ce que l'on inclut dans « le prix du marché ». Suivra l'analyse de l'offre du point de vue de sa régularité en analysant les éléments du prix qui en déterminent la régularité formelle et la régularité matérielle.

La dernière partie de la journée sera quant à elle tournée sur les procédures de vérification et de révision des prix introduites par les dispositions actualisées de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, en ce compris la question des prix anormaux.

2. Le programme

Matinée

La détermination du prix

- ☐ Le principe du forfait
  - o Étendue
  - o Dérogations
- ☐ Les composantes du prix
- ☐ Les modes de détermination

Le prix comme élément de régularité

- ☐ Rectification des erreurs
- ☐ Correction des quantités
- ☐ Régularité formelle et régularité matérielle - Substantialité et non -substantialité…

Après-midi

La vérification des prix

- ☐ Principe de la double vérification
- ☐ La question des prix anormaux
  - o Prix anormalement bas
  - o Prix anormalement haut

La révision des prix

- ☐ L'évolution des prix du marché
- ☐ La révision globale
- ☐ La révision des prix unitaires

La motivation de la vérification des prix en pratique

JOURNEE SPECIALE 4

Date et lieu : jeudi 21 juin 2018 – *Bruxelles*

PLURALITE DES OPERATEURS ECONOMIQUES - LA QUESTION DE LA SOUS-TRAITANCE

I. Objet

Au-delà du cadre contractuel habituel des marchés publics qui met en présence un adjudicateur et, dès la notification, un opérateur économique adjudicataire, existent d'autres configurations qui pour un marché déterminé peuvent faire intervenir plusieurs acteurs.

En ce qui les concerne, à l'effet de pouvoir accéder à un marché, les **entreprises** candidates et soumissionnaires, peuvent s'organiser en sociétés momentanées ou former un groupement d'intérêt économique.

S'ils le souhaitent, les opérateurs économiques adjudicataires sont, eux, susceptibles de recourir à la sous-traitance.

Ces situations variées et complexes ne sont pas sans incidences sur l'application de la réglementation des marchés publics, laquelle régit d'ailleurs la plupart d'entr'elles, tenant compte également du droit des contrats qui les gouvernent. Ainsi, l'évolution du code des sociétés entre-t-elle en compte dans cette problématique.

L'objet de cette journée est de permettre aux participants de mieux comprendre ces situations dans le cadre de l'application de la réglementation des marchés publics et d'appréhender les dispositions à prévoir concrètement dans les documents du marché dans l'intérêt légitime des divers acteurs concernés.

2.Le programme

- ❑ Notion d'opérateur économique : rappel
  - o Evolutions récentes du code des sociétés
- ❑ Le groupement d'intérêt économique
- ❑ Les sociétés momentanées
- ❑ La sous-traitance
  - o La sous-traitance dans les différents types de marchés : travaux, services et fournitures
  - o Relations contractuelles avec le(s) sous-traitant(s)
  - o Responsabilités de chaque opérateur
  - o Agréation et certification
  - o Modalités de Paiement
  - o Co-traitance

EXPERTS ET INTERVENANTS

ESIMAP asbl choisit pour ses formations de nombreux **experts** spécialisés issus de la Haute Administration, de Hautes Ecoles où certains enseignent et du Barreau.
Plusieurs d'entre eux interviennent activement dans l'élaboration de la réglementation des marchés publics au sein d'organes officiels, tels la Commission fédérale des marchés publics, leur permettant de présenter lors des journées la toute dernière actualité en matière de normes applicables.
Tous ont une longue **expérience** pratique de la réglementation des marchés publics et sont reconnus pour leurs talents de formation dans ce domaine. Ils sont également auteurs ou co-auteurs d'ouvrages de référence ou d'études en la matière.

- ☐ **Georges DEREAU**, Président d'ESIMAP.
- ☐ **Virginie DOR**, Avocate au Barreau de Bruxelles, Association d'avocats C'M'S' DeBacker, Expert auprès de la Commission Européenne, Secrétaire-Trésorière d'ESIMAP.
- ☐ **Bertrand DUPREZ**, Conseiller Breveté Administrateur Militaire au Ministère de la Défense, Project Management Team HQ NATO, Membre d'ESIMAP.
- ☐ **Yves LIBERT**, Inspecteur général des Finances au Corps Interfédéral de l'Inspection des Finances, Membre de la Commission fédérale des marchés publics, Vice-Président d'ESIMAP.
- ☐ **Isabelle PAIVA**, Architecte, Directrice du Service Contrôle Interne à la Commune d'Ixelles, Formatrice à l'ERAP, Administratrice d'ESIMAP.
- ☐ **Patrick THIEL**, Avocat au Barreau de Bruxelles, Association d'avocats EQUAL, Administrateur d'ESIMAP.
- ☐ **Isabelle VAN KRUCHTEN**, Avocate au Barreau de Bruxelles, Association d'avocats EQUAL, Membre d'ESIMAP.
- ☐ **Marie VASTMANS**, Avocate au Barreau de Bruxelles, Association d'avocats Xirius, Administratrice déléguée d'ESIMAP.
- ☐ **Samuel WAUTHIER**, Auditeur adjoint à la Cour des Comptes, Membre d'ESIMAP.
- ☐ **Cédric WILLAY**, Chef de Division, Responsable du Service des Marchés, Patrimoine et Contentieux, Province de Luxembourg.

La direction scientifique et la coordination des formations est assurée par Georges DEREAU, président, Marie Vastmans, administrateur délégué et Jean-Francois VANSNICK, directeur.

CONDITIONS D'ORGANISATION

Droits d'inscription

Les droits d'inscription comprennent notamment les documents distribués, les repas, les pauses café et les locations de salles et de matériel.

ESIMAP ne disposant pour ces formations, en dehors des droits d'inscription, d'aucune intervention publique, le montant de ces droits inclut outre les honoraires des intervenants, les frais de gestion pédagogique et administrative, de documentation, de secrétariat, d'encadrement et d'accueil.

Les droits d'inscription doivent être versés au compte **n° BE12 0012 6462 7392 / GEBABEBB d'ESIMAP** à Charleroi avec la communication requise, dans les meilleurs délais après réception de la facture.

Modalités communes à toutes les formations

Horaire

- ☐ Toutes les journées de formation ont lieu de 9h à 17h (avec une pause de 12h30 à 14h et repas inclus).
  Des pauses café sont organisées à 10h30 et 15h30.
  L'accueil est organisé à partir de 8h45.

Nombre de participants

- ☐ Pour des raisons pédagogiques, le nombre de participants est, sauf dérogation, limité à un maximum par journée de formation :
  - De 35 à 40 personnes pour le cycle de formation de base
  - De 50 personnes pour les journées spéciales ou d'actualité

Inscriptions

Les inscriptions doivent parvenir à ESIMAP **au plus tôt dès réception de la brochure**. Une pré-inscription par mail est également possible.

Les inscriptions peuvent être prises séparément pour chacun des modules. Cependant, l'inscription à plusieurs modules permet de bénéficier de la **dégressivité des droits d'inscription** dès la seconde journée.

Au-delà de la date limite d'inscription, des inscriptions tardives pourront encore être acceptées pour autant que, sauf dérogation, le nombre maximum de participants ne soit pas atteint.

A noter cependant que, au moment de publier cette brochure, nous comptons déjà un nombre important de demandes d'inscriptions.

Ne tardez donc pas à nous contacter pour pré-réserver votre place le temps d'obtenir les autorisations en interne de votre service.

Remplacements / Absences / annulations

Les **remplacements** sont permis à tout moment, s'ils sont communiqués par écrit au secrétariat d'ESIMAP jusqu'à la veille du premier jour de la formation.

Quelle que soit la formation, **toute absence non signalée avant le commencement de la formation, soit à ESIMAP, soit le jour même uniquement au lieu de formation, ne pourra dispenser du paiement des droits d'inscription.**

Dans ce cas, les droits d'inscription restent entièrement dus.

De même toute **annulation** ne sera prise en compte que si elle est transmise par courrier ou fax avant le début de la formation.

Toutefois, en cas de désistement **APRES** confirmation de l'inscription, mais **AVANT** d'avoir entamé la formation, la personne qui se désiste sera tenue au paiement d'un droit de **80 EUR** pour frais administratifs d'annulation, couvrant notamment les frais d'hôtellerie réservés pour la personne ayant annulé.

Documents

Les documents distribués au cours des diverses journées de formation ne sont, en principe, pas disponibles en dehors de celles-ci; ils pourront néanmoins être remis pour une journée déterminée aux personnes qui ont pris inscription dans les délais et qui, ayant été absentes, en feront la demande; cela pour autant qu'elles aient acquitté les droits d'inscription de cette journée diminués des frais d'hôtellerie.
Cette diminution ne sera toutefois d'application que pour autant qu'ESIMAP ait été ***averti par écrit*** de l'absence au plus tard la veille de la formation. Les personnes inscrites qui, absentes à la formation, sont amenées à devoir payer les droits d'inscription recevront les documents distribués aux participants, dès réception du paiement.

Modifications

ESIMAP se réserve, ***en cas de nécessité***, le droit de modifier l'organisation pratique d'une formation, d'adapter l'un ou l'autre aspect d'un programme proposé dans le présent document, de modifier, en cas d'absolue nécessité, une date, voire d'annuler la formation qui ne recueillerait pas un nombre ***suffisant*** d'inscriptions. En cas d'annulation éventuelle d'une formation, dans ces conditions, les droits d'inscription payés seront remboursés au plus tôt.
En cas d'indisponibilité d'un intervenant, celui-ci sera remplacé par une personne disposant d'une compétence et d'une expérience équivalentes. A défaut, la date initialement prévue pour la formation pourra être modifiée.Dans tous les cas, les personnes inscrites en seront averties.

Depuis 2004, les formations d'ESIMAP sont agréées par l'ordre des Barreaux francophone et germanophone et la participation à nos journées octroie des points juridiques aux avocats.

Philosophie de travail

La méthode de travail adoptée par **ESIMAP** asbl pour ses formations est basée d'abord sur une philosophie : les fonctionnaires parlent aux fonctionnaires. Cette méthode implique donc que les grands discours de consultants sur des théories commerciales difficilement applicables au terrain sont exclus de notre pédagogie.

Une sensibilisation du public concerné par une présentation en début de conférence des objectifs poursuivis par la formation est le préalable à chaque séminaire. Quand cela est souhaité, nos intervenants prennent le temps d'expliquer les concepts de base, sur un plan purement théorique dans un premier temps, pour ensuite les intégrer dans le processus de passation et d'exécution d'un marché public, en illustrant quand cela est possible et si le recul vis-à-vis de la nouvelle réglementation le permet, chaque étape d'exemples pratiques tirés de leur expérience professionnelle directe ou de cas réels types aisés à comprendre pour des agents de la fonction publique obligés d'intégrer au quotidien les principes imposés par la réglementation belge et européenne.

Une des spécificités d'ESIMAP consiste en la remise de stylos avec clé USB ou de fardes de documentation complètes contenant d'une part les notes exhaustives de la matière enseignée (souvent plus détaillées que l'exposé ex cathedra) et d'autre part les textes de lois dans leur version coordonnée, soit la plus actualisée, qui servent de support à l'exposé. En parallèle, des présentations en PowerPoint illustrent ces notes par des tableaux récapitulatifs des points principaux.

A l'issue de l'exposé, une synthèse de la matière présentée au préalable est faite dans la mesure du possible et en fin de journée, un temps est laissé pour les questions des participants et, si celui-ci venait à manquer, les formateurs s'engagent à rester disponibles par e-mail dans les jours qui suivent pour répondre aux questions qui se poseraient à la lecture de leurs textes.

Qui sommes-nous ?

ESIMAP, Centre d'études, de services et d'information en matière de marchés publics, est constitué, depuis 1994, sous la forme d'une association sans but lucratif qui regroupe des experts spécialisés, francophones et néerlandophones.
Ces experts sont issus de la haute administration, d'universités où certains enseignent, du barreau ou encore du secteur privé.

Tous ont une longue expérience pratique de la réglementation des marchés publics et de la formation dans ce domaine.
Plusieurs d'entre eux interviennent activement dans l'élaboration de la nouvelle réglementation des marchés publics, notamment au sein des organes officiels tels la Commission fédérale des marchés publics.

Tous suivent l'actualité de près pour vous la présenter.

Les atouts d' ESIMAP

Des intervenants clairement identifiés et reconnus pour leurs compétences et leur expérience pratique et actualisée des marchés publics

Des formations approfondies où les thèmes sont abordés dans le détail tout en laissant une large place aux aspects pratiques et aux questions des participants

Des droits d'inscription modérés, malgré l'absence de financement public ou privé extérieur

Formations sur mesure

ESIMAP peut organiser à votre demande, dans vos locaux ou à l'extérieur, un programme sur mesure de formation en matière de marchés publics – théorique et pratique – correspondant aux besoins de votre personnel (néerlandophone aussi).
Les conditions générales d'intervention peuvent être communiquées sur simple demande écrite, accompagnée d'un aperçu des sujets à aborder
Informations : **Jean-François Vansnick** - ESIMAP
formation.interne@esimap.be

Table des matières

PROGRAMME DES ACTIVITES
DEUXIEME TRIMESTRE 2018

Programmes détaillés des journées

Cycle de formation de base 2
Module 1 – Définitions et grands principes 4
Module 2 – Procédures de passation 5
Module 3 – Phase de sélection 6
Module 4 – Préparation du marché 7
Module 5 – Documents du marché 8
Module 6 – Attribution du marché 9
Module 7 – Motivation et Information 10
Module 8 – Exécution I : règles générales 11
Module 9 – Exécution II : spécificités et pratique 12
Résidentiel- Questions pratiques en marchés publics 17
J.S.3- La problématique du prix dans les marchés publics 20
J.S.4- Pluralité d'opérateurs économiques 21

Informations et conditions générales

Tarifs et lieux des formations 13
Bulletin d'inscription détachable **14**
Grille récapitulative des activités du trimestre 16
Equipe d'intervenants 22
Conditions générales 23
Philosophie de travail 26
Qui sommes-nous ? 27
Table des matières 28

Rue de la Science, 4 bte 2.5.
B - 6000 CHARLEROI
071 70 06 65 **071 70 04 28**
info@esimap.be **www.esimap.be**

Veuillez noter que vos bons de commande doivent être libellés et transmis à cette adresse uniquement